

Réf. communale : **05/26 et 06/26**
No CAMAC : --

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de l'article 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne soumet à l'enquête publique **du 11 avril 2026 au 10 mai 2026**

- **le plan d'affectation « En Rueyres 2 » et son règlement**

et met en consultation durant le même délai

- **le rapport justificatif selon l'article 47 OAT**

Parallèlement et conformément à l'article 13 de la Loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991

- **une servitude de passage public à pied**

est soumise à l'enquête publique.

Le dossier est consultable à partir du 1^{er} jour ouvrable après le début de l'enquête, pendant les horaires d'ouverture des bureaux de l'administration communale ou sur rendez-vous pris au 021 721 17 21.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être notifiées par écrit, sur la feuille d'enquête ou par lettre recommandée, à la Municipalité avant l'échéance du délai d'enquête.

La Municipalité